

République Tunisienne



Ministère des Affaires Étrangères



Le Cabinet

**ALLOCUTION DE MONSIEUR SADOK FAYALA,  
CHEF DE LA DÉLÉGATION TUNISIENNE  
À LA CONFÉRENCE DE SIGNATURE DE  
LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE  
L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION  
ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL  
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

**(OTTAWA, 2 - 4 DÉCEMBRE 1997)**

**Monsieur le Président,**

J'aimerais de prime abord vous présenter en mon nom personnel et au nom de la délégation tunisienne mes sincères félicitations à l'occasion de Votre élection à la présidence de cette Conférence.

Votre sagesse, alliée à une compétence prouvée et une profonde expérience seront, nous en sommes convaincus, le gage de la réussite de nos travaux.

Le Canada, pays ami avec lequel la Tunisie entretient d'excellentes relations de coopération, donne encore une fois la preuve de sa détermination en faveur de la paix et de la sécurité.

**Monsieur le Président,**

Notre participation aujourd'hui à cette importante Conférence constitue une preuve supplémentaire de l'engagement de la Tunisie en faveur des causes de la Paix et la Sécurité dans le monde. Le Président Zine El Abidine BEN ALI a en effet souligné à maintes reprises le lien indissociable entre la Paix et le Développement. Et c'est d'ailleurs dans cette perspective que s'inscrivent le soutien constant de la Tunisie en faveur du Processus de Paix au Moyen Orient, son appel à l'instauration de relations de coopération et de solidarité entre les deux rives de la Méditerranée et sa contribution en faveur de la stabilité et la sécurité en Afrique.

À l'instar de la journée où le prix Nobel de la Paix a été décerné à la campagne mondiale contre les mines antipersonnel, que nous tenons ici à féliciter, la date d'aujourd'hui est une date que retiendra l'histoire contemporaine. Cette date est le commencement d'une ère pour l'humanité débarrassée des affres des mines antipersonnel. Le processus d'Ottawa se voit aussi couronné par la signature de cette importante convention qui traduit l'engagement de la communauté internationale à conjuguer les efforts en vue d'éliminer une variété d'armes provoquant la mort, la mutilation et des traumatismes insupportables.

La Tunisie, qui s'est toujours prononcée en faveur de mesures énergiques de nature à promouvoir la sécurité et la confiance dans les relations entre les États, se réjouit d'être dans le peloton de tête des pays et des États signataires originaires de cette convention.

Notre pays tient à réitérer son appui en faveur des objectifs de la Convention qui visent à consolider, entre autres, l'esprit de bon voisinage et de relations amicales entre les États dépouillés de tout ce qui est de nature à entraver la paix et la sécurité.

**Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,**

Cette Convention constitue, de toute évidence, un jalon important dans l'édifice juridique et éthique en matière de consolidation de la sécurité et de la paix. Néanmoins, il est important de souligner le besoin de conférer à cette Convention un caractère universel. Cette nouvelle norme internationale ne saurait être pleinement efficiente si elle n'était acceptée par tous.

Il est important de noter que la Convention repose sur une logique sous-jacente dont la dimension humanitaire est prononcée; c'est pourquoi la Tunisie se félicite de l'existence dans la Convention d'une série de dispositions appelant à l'assistance des victimes notamment à travers leur réintégration socio-économique et leur réadaptation. Nous nous félicitons, également, de l'annonce faite par le Gouvernement de la Norvège d'apporter une contribution pluriannuelle en faveur des victimes des mines antipersonnel.

**Monsieur le Président,**

Le processus préparatoire de la Convention qui vient d'être signée a mis en évidence une donnée fondamentale concernant la sécurité et l'intégrité territoriale des États.

- 4 -

Tout en se réjouissant de l'adoption de cette Convention qui se situe en droite ligne du Droit humanitaire, nous tenons à confirmer qu'elle ne saurait limiter l'exercice de droits légitimes prévus dans d'autres instruments internationaux en particulier la charte de l'ONU.

**Monsieur le Président,**

La Tunisie formule l'espoir que la Communauté internationale sera à même de multiplier ses efforts en vue d'aboutir à des accords sur d'autres mesures de désarmement. Nous sommes convaincus que les instances appropriées, dont la conférence du désarmement, pourront tirer parti de l'élan donné par la Conférence d'Ottawa en vue de renforcer le climat de sécurité et de paix dans le monde.

Merci de votre attention.